



**ASTERIA**  
**MANDAT DE DÉPÔT VENTE**  
(Mise à jour septembre 2025)

Entre les soussignés :

La société ASTERIA, dont le siège social est situé 33 Route de Paris 69260 Charbonnière- les-Bains, immatriculée au RCS sous le numéro 980 415 301, représentée par Monsieur Manuel Martinez en sa qualité de Gérant, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après dénommée « ASTERIA » ou « le Mandataire »,

Et

Nom, prénom ou dénomination sociale du déposant, demeurant ou ayant son siège à adresse, immatriculé sous le numéro (le cas échéant), ci-après dénommé « le Déposant » ou « le Mandant »,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1- Objet du mandat**

Le Déposant confie à ASTERIA le mandat exclusif de vendre le véhicule désigné ci-après : Marque, Modèle, Immatriculation, Numéro VIN, Kilométrage, Première mise en circulation.



Le véhicule demeure la propriété du Déposant jusqu'à la conclusion effective de la vente avec un tiers acquéreur.

## Article 2 - Obligations du Déposant

Le Déposant déclare et garantit être propriétaire légitime du véhicule, libre de tout gage ou opposition, et qu'il n'existe aucun vice caché non signalé. Il remet à ASTERIA tous les documents nécessaires : carte grise, certificat de non-gage, contrôle technique, carnet d'entretien, doubles des clés, etc.

## Article 3 - Obligations d'ASTERIA

ASTERIA s'engage à rechercher un acquéreur, à présenter le véhicule dans des conditions conformes à sa charte éthique & compliance et à assurer la sécurité des fonds et documents remis.

## Article 4 - Prix et conditions de vente

Le prix de mise en vente est fixé d'un commun accord entre les parties.

Toute baisse supérieure à     % doit être validée par le Déposant.

## Article 5 - Commission d'ASTERIA

ASTERIA percevra une commission égale à     % du prix de vente TTC ou un montant forfaitaire de     €, prélevé sur le prix de vente.

## Article 6 - Paiement du prix au Déposant

Après la conclusion de la vente et l'encaissement effectif des fonds par ASTERIA, le prix net vendeur sera versé au Déposant par virement bancaire dans un délai de ... jours ouvrés.

## Article 7 - Durée du mandat

Le présent mandat est conclu pour une durée de ... mois, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite 15 jours avant son terme.



## Article 8 - Responsabilités

Le véhicule demeure sous la responsabilité du Déposant tant que la vente n'a pas été réalisée. ASTERIA ne pourra être tenue responsable des vices cachés ou oppositions non révélées.

## Article 9 - Protection des données personnelles

Les données collectées sont traitées conformément au RGPD.

Toute demande peut être adressée au DPO : rgpd@sly-ie.com.

## Article 10 - Dispositif d'alerte interne

Tout signalement relatif à une anomalie de conformité, fraude ou manquement éthique peut être adressé à : contact@sly-ie.com.

## Article 11 - Litiges et médiation

Toute réclamation doit être adressée au siège d'ASTERIA.

En cas de litige persistant avec un consommateur, il peut saisir le Médiateur FNA ([www.mediateur.fna.fr](http://www.mediateur.fna.fr)) ou la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (<https://ec.europa.eu/consumers/odr>).

À défaut, compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège d'ASTERIA, sauf dispositions impératives contraires.

Fait à Lyon, le

En deux exemplaires originaux.

Le Déposant

(signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le Mandataire ASTERIA

*Mandat\_dépôt vente\_ASTERIA\_SLY\_V1*

- 3 -